

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, **le 26 septembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulle).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulle</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbach</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulle</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°17 – DA du 26/09/2019

Rapporteur : M. BERGEROT

**Site Eiffel Sud – construction d'un complexe aquatique
Convention d'études avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine
(EPFL)**

Suite aux études menées en 2016 visant à en définir les principes, l'aménagement du site EIFFEL SUD entre aujourd'hui en phase opérationnelle.

Le projet de construction d'un nouvel équipement aquatique constitue la première phase de l'aménagement de ce site, inclus dans le périmètre de la ZAC dont le Bassin de Pompey s'est vu transférer l'initiative le 7 novembre 2013 et dont l'EPFL continue d'assurer le portage foncier.

Afin de ne pas retarder la réalisation projetée d'un futur complexe aquatique, il convient d'étudier dès maintenant la gestion des terres du périmètre d'implantation de cet équipement tel qu'identifié dans les études menées en 2016.

L'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) propose une convention d'études techniques et de maîtrise d'œuvre pour le traitement de cet espace.

La convention à intervenir prévoit un budget global maximal de 150 000€ TTC financé par :

- L'EPFL à hauteur de 80% soit 120 000€ TTC,
- La communauté de communes du Bassin de Pompey, à hauteur de 20% soit 30 000€ TTC.

L'EPFL indique que la demande d'ouverture de crédits sera proposée au bureau de l'EPFL du 14 octobre 2019.

Par délibération du 28 mars 2019, la communauté de communes a, quant à elle, ouvert une autorisation de programme pluriannuelle ayant pour objectif d'ouvrir les crédits nécessaires à la continuation du projet de construction de complexe aquatique en phase pré-opérationnelle, les crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 incluant d'éventuels frais d'étude de cette nature.

Enfin, il est précisé que les études menées au titre de la convention à intervenir devront s'articuler avec les études de programmation d'un nouvel équipement aquatique, en cours d'engagement par les services communautaires et qui débiteront en octobre 2019.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention d'études à intervenir avec l'EPFL pour le co-financement à hauteur de 30 000 € TTC de prestations de maîtrise d'œuvre et de prestations associées pour la gestion des sols en lien avec le projet de construction d'un nouvel équipement aquatique sur le site Eiffel Sud.

DIT que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits 2019 de l'autorisation de programme 201901.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC